

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 93**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

---

**OBJET**

Numérique : contribution annuelle de la collectivité au syndicat mixte ouvert PACA  
THD

---

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
1 22 76**

## **PRESENTATION**

Suite à l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) portant sur le territoire des Bouches-du-Rhône et à son adoption par la collectivité, le Conseil Départemental a décidé de porter le projet d'un réseau d'initiative publique couvrant en très haut débit les zones du territoire délaissées par l'initiative privée, au nord et à l'ouest du département.

Pour ce faire, il a adhéré au syndicat mixte très haut débit PACA THD (SMO PACA THD) à qui il a transféré la compétence de construction et d'exploitation des infrastructures et réseaux de télécommunications (Code général des collectivités art L425-1) par délibération de la Commission Permanente en date du 21 octobre 2016 ainsi que la maîtrise d'ouvrage du projet. Le projet est aujourd'hui en phase de mise en œuvre.

## **OBJET DU RAPPORT**

Le syndicat dispose de l'ingénierie technique et financière nécessaire à la conduite de ce projet.

Les nouveaux statuts intégrant le Département des Bouches-du-Rhône (et le Var entré au même moment) ont été adoptés par délibération de la Commission Permanente en date du 21 octobre 2016.

Ils prévoient, à partir de 2017, une contribution des membres en fonctionnement fixée statutairement à 300 000 € en valeur 2016, indexée chaque année à un pourcentage égal au taux de l'inflation constatée l'année précédente par l'INSEE (indice INSEE des prix à la consommation hors tabac).

Le montant de la contribution est fixé, dans le respect des dispositions du statut, à 301 000 € pour l'année 2017. Cette contribution a été budgétée au Budget Primitif 2017.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose :

- de verser au syndicat mixte très haut débit PACA THD la contribution en fonctionnement du Conseil Départemental prévue statutairement, fixée cette année à 301 000 €

- d'approuver l'engagement comme indiqué dans le tableau financier joint au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL